L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN 13 MARS.

Revue des Journaux.

Un révérend Conway — peut-être un ami de celui que nous avons connu — traite de superstitions républicaines la Constitution, le Sénat, la présidence et autres institutions propres à offrir quelques garanties à la minorité. Son idéal de gouvernement est celui des modernes jacobins de France, une seule assemblée élue par le peuple et souveraine.

Le *Picayune* fait observer avec raison que ce serait là un despotisme absolu sans frein, qui serait la négation du principe républicain que les gouvernements n'existent que par le consentement des gouvernés. Si dans une assemblée comme celle qu'on propose, composée de mille représentants, 501 d'entr'eux ont le droit, en dépit de l'opposition de 499, de gouverner sans contrôle, suivant leur caprice, alors ce n'est plus qu'un gouvernement de force et le plus infernal despotisme qu'on puisse imaginer sur la terre. C'est la guerre, par conséquent, la guerre sans paix ni trêve.

Dans un autre article, le *Picayune* exprime la conviction que Morton, Cameron et leurs complices qui gouvernent à Washington et dirigent le président, vont chercher à détourner l'attention publique des scandales récemment dévoilés, par quelque complication extérieure, même par une guerre. C'est ce que nous avons dit nous-même, après le message du président lorsque le Congrès s'est assemblé en décembre.

Il nous est assez difficile de saisir la politique du *Times*: il fait la guerre au président et le blâme assez sévèrement, mais il évite de rien dire contre M. Kellogg, et il parle toujours en termes assez vagues de la réussite d'un compromis, d'une législature réorganisée, etc. Puisque notre confrère est si partisan d'un compromis, il devrait bien nous exposer son plan en prenant pour point de départ la situation telle qu'elle est actuellement.

Le *Times* complimente celui qu'il appelle le "gouverneur" Kellogg d'avoir avertis les cumulards de son parti d'avoir à choisir entre l'une ou l'autre de leurs positions, et il cite l'article 11 de la Constitution de la Louisiane. Mais, si cet article s'applique aux membres de la législature, il en résulte que tous ces cumulards n'avaient pas le droit de siéger pendant la session dernière et tout ce qu'il fait l'assemblée, dans laquelle ils figuraient, serait nul à ce point de vue même le fameux compte des retours du bureau Lynch, en vertu duquel M. Kellogg a été déclaré élu gouverneur, en dépit de l'article 52 de la même Constitution, d'après lequel ni Antoine, ni Kellogg n'étaient éligibles. Si M. Kellogg est si rigide pour l'article 11, que pense-t-il de l'article 52? Il a sans doute, deux poids et deux mesures.

L'organe radical publie une longue dissertation sur les nécessités de la centralisation; nous reconnaissons que s'est là un sujet qui prête amplement à la discussion. Mais n'est-il pas illogique que le parti républicain qui, du temps des administrations démocratiques, prêchait la résistance aux lois du Congrès sur les esclaves fugitifs, sous prétexte que ces lois étaient attentatoires aux droits des Etats, qui menaçait d'envoyer les milices des Etats républicains combattre les troupes fédérales si celles-ci intervenaient dans le conflit engagé dans le Kansas, se soit, une fois devenu maître du pouvoir, transformé en partie centralisateur. Nous avons le droit de croire que ces mêmes hommes redeviendront, si les démocrates reprennent le pouvoir, les adversaires de la centralisation.

Le *Républicain* consacre plusieurs articles à prêcher le paiement des taxes; cela se comprend, son escarcelle est vide, et il éprouve le besoin de la remplir aux dépens des contribuables.

Ce journal approuve aussi la campagne entreprise par M. Kellogg contre les cumulards. Le rédacteur en chef du *Républicain* doit connaître ce sujet, nous avons cité plus haut ce que nous pensons de la logique de M. Kellogg.

LA QUESTION DU TRAITÉ POSTAL

La lettre suivante, qui est adressée au *Monitor Franco américain* par un de nos abonnés de Baltimore, suggère au public français des Etats-Unis une considération:

Au sujet du traité postal entre la France et les Etats-Unis, ne serait-il pas moyen d'en faire une pétition à l'administration, ou bien à l'Assemblée pour obtenir des négociations aboutissant enfin à un résultat satisfaisant? Ne serait-ce pas pour tout Français que notre pays, qui veut être, à bon droit, à la tête de la civilisation, soit le seul à n'avoir pas de traité avec les Etats-Unis pour une affaire aussi importante que les postes? Notre gouvernement devrait bien savoir que ce n'est point dans les postes qu'il doit chercher une source de revenus; et cependant, si on traite existait, la correspondance serait plus que doublée, et les dépenses seraient à peu près les mêmes, ce qui compenserait bien le pauvre sou que l'on s'acharne à avoir de plus.

On sait en effet, que le peuple ne se plaint, ou souffre de cet état de choses, et personne ne fait rien de plus. Cependant il me semble que si à New York on commençait une telle pétition, votre estimable journal y aidant, bien des voix seraient de suite des noms de tous les Français des Etats-Unis. Et il faudrait une très petite pétition pour les frais de l'envoi.

Quoi! nous avons presque tous contribué aux listes et envois d'argent pour les malheurs de la guerre, nous avons tous signé la pétition Rodez et participé à la souscription pour la délivrance du territoire, et nous ne pourrions essayer de faire quelque chose d'analogue pour une affaire à laquelle nous sommes tous intéressés directement et qui touche même à notre honneur national!

Si je n'ai point pris plus tôt la parole à cet égard, c'est que j'espérais toujours que les négociations aboutiraient, comme il était permis de le croire. Je ne suis certes pas en position de prendre l'initiative d'une pétition; mais je contribuerais ici autant que possible à la faire signer.

C. A. C.

EXPORTATIONS DE L'INDUSTRIE LYONNAISE AUX ETATS-UNIS.

Nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt le document suivant, de source à peu près officielle, donnant le relevé des exportations de l'industrie lyonnaise aux Etats-Unis, pendant le mois de janvier dernier, avec comparaison de la période correspondante des deux précédentes années. On sait, d'ailleurs, qu'une bonne partie des marchandises expédiées de Lyon pour les Etats-Unis viennent s'embarquer au Havre:

MARCHANDISES.	Janv. 1872.		Janv. 1872.	Janv. 1871.	
Soie crue, voir le	250,067	90	137,640	35	281,315 08
Etoffe soie et velours	987,784	50	1,316,761	25	407,013 05
Rubans taffetas	1,114,348	50	1,622,101	50	762,840 40
Rubans velours	332,317	90	450,399	75	1,041,292 55
Tulles, crêpes, Gaze, Dentelles, Chales, Vêtements, Lacets	128,726	20	268,420	85	238,247 40
Broderie, Gros	181,890	45	136,688	60	266,990 05
Peaux d'agneau, chamois	18,359	85	123,022	90	77,066 05
Gants de peau	260,734	—	691,811	30	468,039 30
Bas soie, coton, etc.	24,157	25	18,682	—	43,781 40
Chaux de Lunel	80,080	70	72,207	—	22,720 —
Chaux de coton	106,115	60	126,026	75	92,181 —
Cuirs et peaux préparés	91,820	55	34,849	85	5,364 60
Articles métalliques	8,449	84	13,325	20	8,740 20
Produits métallurgiques	419,125	10	459,986	15	23,029 85
Vins et liqueurs	14,265	—	7,079	30	—
Divers articles	24,154	85	25,025	70	24,425 55
Total..... fr	3,628,993	74	6,862,665	80	3,962,619 05

En janvier 1870, les exportations des mêmes articles, pour les Etats-Unis, représentaient une valeur de 5,750,159 fr. 35, dont: 3,192,372 par les étoffes de soie et velours et 726,986 pour les rubans de velours.

LES VIEUX ÉDITS POUR LA RÉPRESSION DE L'IVRESSE. — A propos de la loi sur l'ivresse, un journal de province rappelle les tentatives faites dans le même but dans les siècles précédents.

On sait en effet, que le roi Jean inouva le genre de mortalité des mariés, en prescrivant, en 1350, que les marchands ne devaient pas mêler deux vins ensemble sous peine de perdre la vie.

En 1560, tout individu trouvé ivre sur la voie publique était puni de l'exposition au pilori.

Dix ans plus tard, une ordonnance royale interdisait aux personnes mariées et ayant ménage l'entrée d'un cabaret.

Sous Louis XIV et Louis XV, le culte de la dive bouteille était fêté dans toute sa splendeur. On soupait dans les tavernes au bruit des bouchons sautant de force goulots de fiacons, et cela malgré les ordonnances de 1726 et 1774.

Alors, d'ailleurs, les cabarets remplaçaient les cafés qui n'apparurent guère que vers les dernières années du dix huitième siècle. Les cafés se sont ratrappés depuis et la loi actuelle les vise aussi bien que les cabarets. Les derniers ne protégent pas contre elle, pas que le comptoir d'étain.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le capitaine-général de Catalogne, au reçu des dépêches l'informant des événements de Madrid, a lancé les deux proclamations suivantes, l'une au peuple, l'autre à l'armée:

" Catalans,

" S. M. le roi a manifesté au gouvernement son dessein de renoncer à la couronne d'Espagne, et, sur les instances des ministres, le roi s'est réservé un délai de vingt-quatre heures pour prendre une résolution définitive. Cet événement est grave, et il est de mon devoir de me vous en dissimuler l'importance et la portée.

" Les Cortès se sont déclarées en permanence, en attendant la décision de Sa Majesté. Ce pouvoir légal est le représentant de la nation, et par conséquent le vôtre. A son patriotisme appartiennent l'initiative et la solution du conflit au cas où il s'agirait de donner effet à la résolution souveraine.

" Catalans,

" Cette nation a traversé, depuis le commencement du siècle, de bien grandes épreuves, et dans toutes vous avez su donner l'exemple du bon sens, du patriotisme et du respect de la souveraineté nationale. Aujourd'hui vous êtes de nouveau appelés à faire face à des événements de la plus haute importance pour notre histoire, et il est possible, sinon probable, que vous soyez appelés à donner de nouvelles preuves d'abnégation et de votre amour de la patrie.

" Honnêtes, laborieux, amis de la liberté et de l'ordre, vous rester calmes et tranquilles, en attendant et respectant l'arrêt que prononceront les pouvoirs légalement constitués.

" La liberté, l'ordre, la sécurité de la personne et des grands intérêts sociaux sont placés sous votre sauvegarde, et si quelqu'un cherchait à les troubler, je saurais, avec le concours des bons citoyens, accomplir les devoirs imposés à votre capitaine-général.

" GAMINDE. "

" Soldats!

" Les graves événements qui peuvent surgir d'un moment à l'autre au sein de la nation m'obligent à vous adresser la parole, dans la persuasion que je trouverai toujours toute sécurité dans votre discipline, et que ma voix rencontrera un sympathique écho dans vos nobles et vaillants cœurs.

" Quelles que soient les éventualités de l'avenir, votre devoir est le devoir militaire. Le terrain sur lequel vous devez agir n'est pas le sol brûlant des luttes politiques. Votre champ de bataille à vous est celui où l'on est appelé à défendre la liberté et à soutenir et préserver l'ordre parmi les populations.

" Soldats!

" Vous êtes appelés une fois encore à protéger et assurer les grands intérêts sociaux; pour les défendre, je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi, dans les moments de péril, compter sur votre général.

" GAMINDE. "

On lit dans le *Diario* de Barcelone du 14 février:

" Hier, tous les magasins de la ville sont restés ouverts, ainsi que les ateliers d'artisans et les bureaux. Quant aux fabriques, elles ont été closes, et quelques-unes d'entre elles, qui avaient ouvert leurs portes de bonne heure le matin, les ont fermées à huit heures.

" Vers dix heures, les étudiants se sont réunis, selon la convocation, dans les cours des Ecoles de médecine et de pharmacie. L'assemblée était peu nombreuse, elle ne dépassait pas 3 à 400 individus. La procession s'est mise en marche, bannières déployées et musique en tête, et suivant l'itinéraire indiqué dans le programme. Après avoir traversé la place de la Constitution, elle s'est arrêtée au palais du gouvernement civil, où il y a eu une sorte d'alarme.

" Il paraît qu'un groupe d'étudiants s'était dirigé vers la porte de la trésorerie provinciale. Or, le volontaire qui se trouvait de faction à cette porte cria "Au large!" et ayant immédiatement donné l'alarme au poste pour demander assistance, un détachement des carabiniers, dont la caserne est à l'ancien palais royal, accourut aussitôt. Cette force arriva au grand galop, et sur-le-champ on fit fermer les portes du palais du gouvernement et de la trésorerie.

" L'alarme ayant été promptement calmée, une députation d'étudiants se rendit auprès du gouverneur, qui se montra aussitôt au balcon pour annoncer aux assistants qu'il se hâterait de transmettre au pouvoir exécutif les vœux des étudiants de Barcelone.

" Un second orateur, dont nous ne connaissons ni la qualité ni le nom, fit observer à la manifestation que des raisons majeures voulaient que la nouvelle Université, comme point stratégique, restât militairement occupée.

" Une autre manifestation plus importante que celle dont il vient d'être parlé fut celle des ouvriers, convoqués pour deux heures de l'après-midi sur la place de la Catalogne. Cette manifestation demandait, entre autres choses: 1° Le renvoi dans leurs foyers des soldats obligés à un service, afin qu'ils puissent se livrer à leurs obligations habituelles; 2° l'armement du peuple travailleur; 3° l'autonomie municipale; 4° la diminution des heures de travail; 5° l'augmentation des salaires.

" Vers trois heures, après que la foule eut occupé la place, plusieurs capitaines s'installèrent à l'un des balcons de la maison Gilbert et commencèrent un discours en idiome catalan, ponctué par les cris de: Vive la République démocratique fédérale! Vive la Société internationale des travailleurs! Une manifestation se mit de suite en mouvement, bannière en tête, et, prenant par la Rambla et la rue de la Libertad, elle se rendit sur la place de la Constitution.

" La, tant curieux que manifestants, on comptait de quatre à cinq mille personnes assemblées; les discours recommencèrent de plus belle du haut du balcon principal du palais de la députation provinciale.

" Cette étape terminée, on se dirigea ensuite devant le palais du gouverneur civil. Une délégation d'ouvriers se rendit auprès du gouverneur, et celui-ci, parlant du haut du balcon et s'adressant à la manifestation, déclara, à ce que nous avons pu comprendre, qu'il serait accordé aux ouvriers une réduction dans les heures de travail, qui resteront fixées à dix heures, et que les salaires se régleraient d'après le travail accompli par chaque ouvrier.

" A la suite de ces assurances, la manifestation s'est dissoute.

" Dans la soirée, on a de nouveau illuminé la façade du palais de la Députation provinciale, ainsi que celle de l'Hôtel-de-ville. Ont été également éclairés les différents édifices du gouvernement, les balcons des divers casinos, et des salles de séance des divers comités républicains."

Le même journal annonce que, par une dépêche spéciale arrivée de Madrid, ordre est donné au capitaine général de Catalogne par le chef du pouvoir exécutif d'exécuter immédiatement le vapeur *Arganda* à Port-Mahon, pour ramener en Espagne les prisonniers républicains détenus dans la forteresse de cette place.

Le Diario publie encore la proclamation suivante de la députation provinciale de Barcelone:

" Habitants de la province de Barcelone.

" Dans les graves et solennelles épreuves que traversent en ce moment la patrie, nos principes et nos doctrines proclamés et soutenus par nous, il nous faut du calme et de la tranquillité; pour que le succès couronne nous efforts, et pour que les espérances que nous avions conçues dans le triomphe de la cause de la république démocratico-fédérale se réalisent.

" Cette corporation, issue de l'unique source de tout droit — le suffrage universel — croit de son devoir de déclarer à ceux qui l'ont honorée de leurs suffrages que, dans l'exercice de ce qu'elle a cru être son mandat, elle s'est réunie en séance solennelle et a résolu:

" 1° D'accepter de fait la proclamation de la République par la Convention nationale;

" 2° D'envoyer à la Convention nationale ainsi qu'aux conseils provinciaux de la Catalogne un télégramme ainsi conçu:

" La députation provinciale de Barcelone accepte le gouvernement de la République, proclamé et constitué par la Convention nationale et lui offre tout son appui pour arriver à consolider la République, à abattre la réaction et à obtenir le triomphe définitif de l'objet constant du vœu de ce corps, à savoir: la République démocratique fédérale."

" République, calme et confiance, le triomphe qui commence maintenant à poindre brillera bientôt de tout son éclat, et le grand jour de la liberté nous éclairera en ses rayons; marchons de l'avant avec résolution et énergie, et avant peu le succès couronnera nos incessants efforts pour défendre les principes inscrits sur notre sainte bannière.

" *Signé le président,*

" BENITO ARABIO TORRE.

" *Le secrétaire*, VON MARIA ALIER."

(*Suivent les autres signatures.*)

Un autre journal dit que l'on avait accroché sur le balcon de l'Hôtel de ville l'inscription suivante:

MUNICIPALITÉ AUTONOME
ETATS SOUVERAINS ET FÉDÉRÉS DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE.
VIVE LA CONSTITUTION ESPAGNOLE!

Ceci explique la proclamation de la république fédérale annoncée par le télégraphe.

La Catalogne a adopté son drapeau fédéral. Le *Diario de Barcelone* dit que ce nouvel étendard est rouge avec un triangle blanc et le bonnet phrygien.

— On nous écrit de Marseille, 14 février

Les arrestations d'individus soupçonnés d'affiliation à l'Internationale continuent dans notre ville. Avant-hier, le nommé Pallez, outilleur, a été arrêté dans son domicile, par ordre de M. le général commandant l'état de siége. Cette arrestation se rattache, comme les précédentes, à celle du nommé Courret, actuellement détenu au fort Saint-Nicolas.

C'est lundi prochain que viendra devant le tribunal correctionnel l'affaire des deux habilles escrocs qui se vantaient de guérir les malades avec une eau soi-disant venue de Lourdes. Les débats feront certainement une foule de faits très curieux, car les témoins à charge et les victimes de ces deux filous sont très grand nombre.

Dans sa dernière séance, notre conseil municipal a voté une somme de 5,000 francs pour subvenir aux dépenses d'une délégation ouvrière à l'Exposition de Vienne.

— On raconte qu'un des amis de M. Thiers, venant le voir, lui dit en faisant allusion aux événements d'Espagne: "Eh bien! monsieur le président, il n'y a plus de Pyrénées!" M. Thiers reprit vivement: "Si, si, il y en a toujours, et s'il n'y en avait plus, nous en ferions."

LES ANGLAIS ET NAPOLEON.

Après le discours de la reine d'Angleterre lu par le lord chancelier, le comte de Clarendon a dit, d'après le résumé du *Times* du 7 février:

Qu'avant de répondre au discours, il faisait des vœux pour obtenir l'indulgence que la Chambre de leurs Seigneuries étaient invariablement à tous ses membres, lorsqu'ils plongeaient pour la première fois dans l'Océan de la discussion et qu'il pouvait assurer Leurs Seigneuries que si, à cette occasion de son premier discours, il lui arrivait d'enfreindre une des règles quelconques de la Chambre, ce serait par inadvertance et non par intention.

Il avait d'abord à observer que Leurs Seigneuries avaient sujet de se féliciter du fait que bien que la santé de la reine ne permît pas à Sa Majesté d'entreprendre le devoir fatigant et onéreux d'ouvrir en personne le Parlement, elle était suffisamment rétablie pour être à même de reprendre l'exécution des devoirs que lui doivent la mettre en contact plus rapproché avec ses sujets, et, si c'était possible, augmenter leur loyale affection à l'égard de Sa Majesté. (Bravo! bravo!)

Depuis la dernière fois que Leurs Seigneuries s'étaient trouvées ensemble, une illustre vie s'était éteinte (*an illustrious life had passed away*). Si une chose quelconque pouvait tendre à consoler l'épouse veuve et le fils orphelin, c'était que les derniers jours de l'empereur, jours d'agonie comme ils doivent l'avoir été pour l'esprit et pour le corps, furent passés dans un pays qui, dans sa jeunesse, lui rendait son amitié et qui, plus tard, estima son alliance.

Aux derniers moments de l'empereur, il ne serait pas convenable de toucher. Ce sujet était trop sacré. Mais il pensait être l'écho du sentiment de leurs Seigneuries, en disant que dans leur affliction, l'orphelin et la veuve avaient leur sincère et cordiale sympathie. — (Bravo! écoutez! — *hear! hear!*)

Maintenant, touchant l'exposé fait dans le discours du trône, il croyait pouvoir féliciter Leurs seigneuries sur l'aspect général des affaires étrangères. Autant que l'intelligence humaine pouvait le prévoir, il ne semblait y avoir aucune raison pour supposer qu'il n'y aurait pas une continuation des bonnes relations qui existaient maintenant entre l'Angleterre et les autres pays.

Le discours du comte de Clarendon a été accueilli par de bruyantes et unanimes approbations (*Chers*).

Après avoir reproduit le principal passage du discours du comte de Clarendon, le *Seren Dialà Gazette* fait suivre ce passage des renseignements et des réflexions qui suivent:

De nombreux applaudissements accueillirent ces paroles: le comte de Clarendon s'était fait, par ordre de Sa Majesté, l'organe des sentiments de la reine. Qui pouvait mieux qu'elle même compatir aux douleurs de l'ex-empereur et du prince Louis Napoléon? N'a-t-elle pas aussi senti cruellement les peines du veuvage? Si tout le peuple anglais s'associa ce jour-là à son deuil, il s'est également associé à celui des anglo-saxons, qu'il est fier d'avoir reçus dans son île.

Avant toute question politique, avant même l'exposé des intérêts les plus chers du pays, nous tenons à exprimer ici notre témoignage de satisfaction à MM. Vid et Demeurd, dont la belle conduite a été au-dessus de tout éloge; il vient de décerner à l'un une médaille d'or, à l'autre une médaille d'argent. Le gouvernement est heureux de récompenser ces hommes énergiques et dévoués dont les nobles sentiments sont toujours en éveil et qui prouvent, toutes les fois que l'occasion s'en présente, que les traditions d'humanité, d'abnégation et de courage sont toujours vivaces et honorées dans les rangs de notre marine."

LE PETIT FOUTRIQUET.—On s'est beaucoup ému à Versailles d'une lettre écrite par un membre de la droite et qu'une indiscrétion a mise en circulation. Voici le fragment qui a été publié:

" .... Enfin, mon cher ami, j'espère que d'ici à peu de jours, vous apprécierez les magnifiques résultats obtenus par la commission des Trente. Tous, malgré sa souplesse et ses ruses, n'a pu se dérober à nos étreintes; le rusé compère est vaincu: il demande grâce. Nous verrons ce que nous aurons à lui donner; mais comptez toujours que sa fameuse politique du message ira rejoindre les autres théories du vieux Foutriquet, et que le règne impérial de ce grotesque président de la République est fini.... La bête est morte; il s'agit de savoir comment on empêchera les dégâts; c'est la dernière question à débattre. Au besoin, nous aurions la voire."

X.

D'autre part, on écrit au journal le *Havre*:

Copie de cette lettre a été envoyée d'Orthez, pays de M. Chesnelong, par M. Duroux à son collègue M. Dufay, député du Cher. On assure que l'auteur, aujourd'hui bien connu, si l'on en croit certaines personnes, s'est assis souvent et récemment encore à la table du président de la République, et qu'il se montre des plus assidus aux réceptions où tous les députés sont admis sur la présentation de leur médaille. Nous pouvons ajouter qu'il ne porte aucun titre nobiliaire et qu'il s'appartient, ni de près, ni de loin, aux familles qui, depuis un siècle, ont marqué leur place dans l'histoire de France. Le moindre incident l'obligera à se démasquer.

A la dernière réception de la présidence, fort nombreuse et fort animée, on a beaucoup jasé sur la lettre.

A ce sujet, M. Thiers, interrogé sur l'origine du nom de *foutriquet*, qui lui est appliqué, a raconté que c'était le maréchal Soult qui en était l'auteur

Un jour à la tribune, le maréchal Soult, parlant de sa blessure reçue à la jambe droite, Thiers qui aimait déjà à faire de l'opposition, l'interrompit pour lui crier:

— A la jambe gauche.

— A la jambe droite, insiste le maréchal.

— A la jambe gauche, répète M. Thiers.

—C'est peut-être bien possible, répond le maréchal Soult, l'honorable M. Thiers a peut-être raison, c'est à la jambe gauche.

Et le maréchal ministre de la guerre, continua sa péroraison, mais l'interruption avait produit son effet.

Soult n'était rien moins qu'orateur et il était si troublé qu'il perdit le fil de son discours et fut obligé de descendre de la tribune en s'écriant:

Il faut toujours que ce *foutriquet* me jette quelque chose dans les jambes.

—Le nom m'est resté, ajoute M. Thiers, en souriant, mais depuis le *Père Duchêne*, on ne s'en était pas autant servi.

Avis.

LES actionnaires de "Southern Shoe Manufacturing Company" de la Nouvelle-Orléans sont priés de se présenter au bureau de GABRIEL PARGAL, président des commissaires liquidateurs de la compagnie, aux nos 74 et 76 rue Royale, pour recevoir leurs dividendes.

Nouvelle-Orléans, le 13 février 1873.

G. PARGAL,
J. GOUIN,
X. MARQUEZE, } Commissaires Liquidateurs.

16 fév—1m

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLAUDER CANDORE.....Directeur
Mercredi, 12 Mars 1873,
Première de Mlle Marie Prenat,
LA VIE DE BOHEME, Drame en 5 actes
THÉRÈSE CAZAN, Opérette en 1 acte.
L'HOMME N'EST PAS PARFAIT, Vaudeville.
Dimanche—11

Théâtre St-Charles.

Propriétaire.....BEN DE BAR
La célèbre artiste anglaise
MLLE CARLOTTA LE CLERCQ.
BEN DE BAR jouera un rôle.
Mercredi soir, 12 Mars,
SCHOOL FOR SCANDAL
Vendredi—Première de MLLE LE CLERCQ.
Samedi—Dernière Matinée LE CLERCQ.
Dimanche—Première d'ALEX. FITZGERALD.
L'ouverture commence à 7 heures et demie.
12 mars

Académie de Musique.

Propriétaire et Directeur..... D. BIDWELL
Trésorier..... J. KITTERIDGE.
Lundi, 10 mars 1873.
Engagement pour une semaine seulement.
Mercredi et Samedi.
Matinée des
MINSTRELS DE CAL WAGNER
qui auront l'honneur de paraître devant la ville de notre ville dans une série de leurs scènes d'Etiopie, changeant le programme à chaque représentation et comptant des artistes populaires et de talent, dont les plus distingués sont:
CALWAGNER, SAM PRICE, BEN BROWN, JOHNNY BOOTH, BOOTH, CAPTAIN WOOKER, chanteur et danseur.
LE GRAND QUARTIER CALIFORNIEN
Composé des frères WELLING et de J. W. D'ARCY.
Aussi, CHARLES HAYWOOD,
La surprenante Prima Donna burlesque; avec un Orchestre de 25 musiciens.
Les places peuvent être retenues six jours à l'avance.
9 mars

Théâtre des Variétés.

RETOUR DE
LAWRENCE BARRETT,
et de toute la Troupe Dramatique.
LUNDI, MARDI, MERCREDI, et MATINÉE (Mercredi)
IRAN O'HELIE.
Jeudi—DUKE'S MOTTO.
Vendredi—MERCHANT OF VENICE AND POOR PILICODDY.
Samedi, Matinée—DUKE'S MOTTO.
Samedi Soir—JULES CÉSAR.
A l'étude—"HOME" and "WONDER," deux pièces dans lesquelles LAWRENCE BARRETT jouera.
9 mars

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 49 de rue St-Charles,
EST ouvert tous les jours, pour les messieurs et seulement. Une LECTURE sur la faiblesse nerveuse, etc., vous sera donnée, si vous avez jeunes gens. On l'envoie franc de port; le prix est de 25 cents. S'adresser au secrétaire du Musée d'Anatomie, No 49 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. 7déc—1an

RAFFINERIE PELTON,

Aux Nos. 123 à 130 de la rue des Magasins.
SUCRES RAFFINÉS, de toutes les qualités, en boucaute et en barils.
MÉLASSE DE LA LOUISIANE RECUITE, en boucaute et en barils.
GOLDEN SYRUP NONPAREIL DE LA OUISIANE, en barils, demi barils et bariliets.
A vendre en lots au gré des acheteurs.
Nous signalons à l'attention particulière du public le sirop dit GOLDEN SYRUP NONPAREIL DE LA LOUISIANE, fait de la Mélasse recuite de la Louisiane. Nous garantissons qu'il est parfaitement pur, sec et le meilleur sirop de table.
1 mars—1m

MADAME ALABAU,

91 CONTI ..... CONTI 91
Champion Costume Store of America.
VIENT de recevoir 5,000 Costumes et Dominos brodés en laine pour dames et messieurs, tels que:
Rois, Princes, Ducs, Comtes, Marquis, Pages, Barons, Reines, Princesses, Duchesses, etc.
AINSI QUE
25 Armures, Casques, Moustres, Démons, Singes Ours, le Grand Lucifer et le suite.
Rappelez-vous que c'est Mme Alabau qui a fourni les costumes de l'ORIGINAL CARNAVAL et vos Ministres, le Mardi-Gras passé.
Costumes faits sur commande et loués à des prix très modérés.
Ne vous trompez pas de magasin.
91 Rue Conti 91
1er fév au 19 mars—

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,
138 rue des Remparts, entre St-Pierre et Bienville.
MME H. BAUSSET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, informe respectueusement la clientèle qu'elle vaccine régulièrement tous les jeudis à 11 heures.
Mme Bausset profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'elle a toujours, dans les campagnes en particulier, qu'elle vient de monter et renouveler son stock de médicaments et s'établissement mise sur l'un des points les mieux sérés et le plus sains de la ville, où elle reçoit ses pensionnaires et donne des consultations sur les maladies de l'utérus.
Consultations régulières tous les jours de 10 à 2 h. P. M. H. BAUSSET.
20 fév—1m manjeu.dim

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)
Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec de cent-cinq vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.
Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait rentrer l'appétit et dégage les voies digestives.
N. B. — Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.
19 fév—1an

COBB, DOLHONDE & CO.,

COIN WALNUT ET THIRD,
St. Louis, Mo.

COBB, DOLHONDE & CO.,

Au No. 90 de la rue des Magasins,
Nlle-Orléans, La.
NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.
PROVISIONS, Farines, Whiskies, Café, Sucre, Toile d'emballage, Graine, Lains, Peaux.
Ils sollicitent les ordres et les consignations et leur donnent une prompte et soigneuse attention et les exécutent promptement et à des prix aussi bas que ceux de toute autre maison.
Ils ne vendent pas leurs billets au pair, mais les escomptent à un taux modéré et les achètent au plus haut prix du marché.
Ils ne prennent pas de commissions, ne spéculent pas et ne reçoivent pas de commissions sur les achats.
Ils ne font ni avances ni prêts sur les marchandises en route.
Ils ne font ni avances ni prêts sur les marchandises en route.
Ils ne font ni avances ni prêts sur les marchandises en route